

Désignation commerciale: Durocal Verdünner

Situation: 28.08.2012 No d'article: F 6162 Version: 1/fr Date d'impression: 28.08.2012

# 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Désignation commerciale **Durocal Verdünner** 

F 6162 valable pour

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Peinture selon la fiche technique no.

492

Restrictions conseillées Se prête uniquement pour les utilisations selon notre fiche technique ou nos

> recommandations en relation avec l□objet. Nous ne pouvons prendre aucune garantie, respectivement aucune responsabilité lors d□autres utilisations.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise Dold AG

Hertistrasse 4 CH-8304 Wallisellen

Téléphone: +41 / 44 / 877 48 48 Fax: +41 / 44 / 877 48 62

Courriel: info@dold.ch Internet: www.dold.ch

Labor Dold +41 44 877 48 37 Service responsable

Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence Tox-Center Zurich, +41 / 44 / 251 51 51, oder 145

# 2. Identification des dangers

#### Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la

Directive 67/548/CEE / 1272/2008/

CE (tableau 3.2).

R10 Xn; R20/21 Xi; R38

classification selon l'ordonnance Flam. Lig. 3; H226 Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315

(CE) N° 1272/2008 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336

Éléments d'étiquetage

Symboles de danger

Xn: Nocif

Composants déterminant le danger

devant figurer sur l'étiquette

xylène

Phrase(s) de risque R10: Inflammable.

R20/21: Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.

Phrase(s) de sécurité S23: Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

S36/37: Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S38: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire appro-

prié.



Désignation commerciale: Durocal Verdünner Situation: 28.08.2012 No d'article: F 6162 Version: 1/fr Date d'impression: 28.08.2012

## 3. Composition/informations sur les composants

# Composants dangereux

Substance contenue		Classification 67/548/CE	Concentration
		Classification 1272/2008/CE	
n-Butylacetat	No. CAS: 123-86-4	R10 R66 R67	25.0 - 50.0
	NoCE: 204-658-1 NoIndex: 607-025-00-1	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	pds %
xylène	No. CAS: 1330-20-7	R10 Xn; R20/21 Xi; R38	25.0 - 50.0
	NoCE: 215-535-7 NoIndex: 601-022-00-9	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4 *; H332 Acute	pds %
	NoIlidex. 001-022-00-9	Tox. 4 *; H312 Skin Irrit. 2; H315	
2-Methoxy-1-methyle-	No. CAS: 108-65-6	R10	25.0 - 50.0
thylacetat	NoCE: 203-603-9 NoIndex: 607-195-00-7	Flam. Liq. 3; H226	pds %

#### 4. Premiers secours

Description des premiers secours

Conseils généraux Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en

décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation Veiller à un apport d'air frais.

> Allonger la victime et la tenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoireEn cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un

médecin.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de contact avec la peau

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou uti-

liser un détergent approprié. N'employer ni solvants, ni diluants.

Eviter ce qui suit : Radiations UV/rayonnement solaire. (Sensibilisation)

En cas de contact avec les yeux Enlever les lentilles de contact.

> En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Demander l'avis d'un

médecin.

Eviter ce qui suit : Radiations UV/rayonnement solaire. (Sensibilisation)

En cas d'ingestion En cas d'absorption, appeler immédiatement un médecin. Garder la victime au

Ne pas provoquer de vomissement.

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié mousse résistante à l'alcool; dioxyde de carbone; poudre; brouillard, (eau)

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

iet d'eau de forte puissance

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

les gaz dégagés

Désignation commerciale: Durocal Verdünner

Situation: 28.08.2012 No d'article: F 6162 Version: 1/fr Date d'impression: 28.08.2012

Conseils aux pompiers

Equipement de protection particulier Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition.

dans la lutte contre l'incendie

Autres indications sur la lutte contre

les incendies

Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer

d'incendie.

Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le

milieu aquatique.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.

Ne pas inspirer les vapeurs. Veiller à la bonne aération des locaux. Respecter

la directive concernant la protection (voir chapitres 7 et 8).

#### Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementa-

tions locales.

## Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable,

de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet

(cf chapitre 13).

Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de sol-

vants.

#### 7. Manipulation et stockage

#### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation

sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter une inhalation des vapeurs et des aérosols. Eviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: cf. chapitre 8. Suivre les pres-

criptions légales de protection et de sécurité.

Les personnes ayant des antécédents dermatologiques ne doivent pas tra-Précautions

vailler sur un poste utilisant cette préparation.

Ne pas utiliser cette qualité pour les produits entrant en contact avec des

denrées alimentaires.

# Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et

conteneurs

Conserver le récipient bien fermé. Ne pas vider le récipient avec de la pression. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non

autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour

empêcher tout écoulement du produit.

Indications concernant les stockages

en commun

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

Consignes d'entreposage Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur

original.

Température de stockage conseillée :5-22 °C

Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver à l'écart

de toute flamme ou source d'étincelles.

Désignation commerciale: Durocal Verdünner

Situation: 28.08.2012 No d'article: F 6162 Version: 1/fr Date d'impression: 28.08.2012

# 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## Paramètres de contrôle

### Acétate de n-butyle

A١			

Domaine de validité	MAK
Valeur à long terme / ppm	100
Valeur à long terme / mg/m3	480
Valeur à court terme / ppm	100
Valeur à court terme / mg/m3	480
Durée	Mow
Source	Stoffliste (MAK-Werte und TRK-
	Werte, 2007)

Suisse

remarque	INRS, NIOSH
Groupe du risque pendant la	С
grossesse	
Fréquence par équipe	4x15
Valeur à long terme / ppm	100
Valeur à long terme / mg/m3	480
Valeur à court terme / ppm	200
Valeur à court terme / mg/m3	960
Source	Grenzwerte am Arbeitsplatz 2009
	(SUVA)

### Xylène, isomères mixtes, purs

Allemagne

	1,5 mg/l
Matériau d'analyse	В
Date de prélèvement d'échan-	b
tillons	
Paramètre	Xylol
Source	TRGS 903

Allemagne

	2 g/l
Matériau d'analyse	U
Date de prélèvement d'échan-	b
tillons	
Paramètre	Methylhippur- (Tolur-)säure
Source	TRGS 903

Allemagne

remarque	DFG, H
Valeur Limite Plafond	2(II)
Valeur / ppm	100
Valeur / mg./m3	440
Date d'émission	01/06
Source	TRGS 900 (05/1/2010)

Autriche

Domaine de validité	MAK
Résorbtion de lŽépiderme / sen-	Н
silibisateur	
Fréquence par équipe	4x
Valeur à long terme / ppm	50
Valeur à long terme / mg/m3	221
Valeur à court terme / ppm	100
Valeur à court terme / mg/m3	442
Durée	15(Miw)
Source	Stoffliste (MAK-Werte und TRK-
	Werte, 2007)



Lacke und Farben
Situation: 28.08.2012 Désignation commerciale: Durocal Verdünner No d'article: **F 6162** Version: 1/fr Date d'impression: 28.08.2012

	·	·
<b>6</b> :		TIMES MISSILE S. S. S. S. LOV
Suisse	remarque	INRS, NIOSH Darf max. 0,5 Vol.%
		Benzol enthalten
	Groupe du risque pendant la	D
	grossesse	
	Résorbtion de lŽépiderme / sen-	HB
	silibisateur	
	Fréquence par équipe	4x15
	Valeur à long terme / ppm	100
	Valeur à long terme / mg/m3	435
	Valeur à court terme / ppm	200
	Valeur à court terme / mg/m3	870
	Source	Grenzwerte am Arbeitsplatz 2009
		(SUVA)
F	Date III and a second	2000/20
Europe	Date d'émission	2000/39
	Valeur à long terme / mg/m3	221
	Valeur à long terme / ppm	50
	Valeur à court terme / mg/m3	442
	Valeur à court terme / ppm	100
	Notent	Skin
	Source	EU-OEL
Acétate de 2-0	1-méthoxy)propyle	
Allemagne	remarque	DFG, EU, Y
	Valeur Limite Plafond	1(1)
	Valeur / ppm	50
	Valeur / mg./m3	270
	Date d'émission	01/06
	Source	TRGS 900 (05/1/2010)
Autriche	Domaine de validité	MAK
,	Résorbtion de lŽépiderme / sen-	H
	silibisateur	''
	Fréquence par équipe	8x
	Valeur à long terme / ppm	50
	Valeur à long terme / mg/m3	275
	Valeur à court terme / ppm	100
	Valeur à court terme / mg/m3	550
	Durée	5(Mow)
	Source	Stoffliste (MAK–Werte und TRK–
	Jource	Werte, 2007)
Suisse	Groupe du risque pendant la	C
	grossesse	
	Valeur à long terme / ppm	50
	Valeur à long terme / mg/m3	275
	Valeur à court terme / ppm	50
	Valeur à court terme / mg/m3	275
	Durée	15 min
	Source	Grenzwerte am Arbeitsplatz 2009
		(SUVA)
Europe	Date d'émission	2000/39
It =	Valeur à long terme / mg/m3	275
	Valeur à long terme / ppm	50
	Valeur à court terme / mg/m3	550
	Valeur à court terme / mg/ms	100
	Notent	Skin
	Source	EU-OEL
	Jource	LO OLL

DOLD

Lacke und Farben

Désignation commerciale: Durocal Verdünner

No d'article: F 6162

Version: 1/fr

Situation: 28.08.2012

Date d'impression: 28.08.2012

Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire En cas de formation de vapeurs d'aérosol ou de légère brume, il faut porter

un appareil de protection respiratoire autonome approprié.

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Matière appropriée: PE (polyéthylène).

Matière non-appropriée: L'usage de gants en PVC ou en caoutchouc n'est pas recommandé.

Substance de référence: Remplacer en cas d'usure! Protection cutanée préventive avec une crème de

protection dermique.

Substance de référence: Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du

stockage, de l'entretien et du remplacement des gants.

Protection des yeux En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien her-

métiques.

Protection de la peau et du corps Porter des vêtements de travail appropriés.

Mésures générales de protection et

d'hygiène

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou uti-

liser un détergent approprié. Ne pas utiliser de solvants organiques.

Mesures d'ordre technique Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentra-

tion des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Les valeurs indiquées sont extraites du code TRGS 900 en vigueur ou du ta-

bleau des directives VCI concernant le poste de travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique liquide
Forme liquide

Odeur Charakteristisch
pH non applicable

Point d'éclair / °C 24 °C

Limites d'explosivité

Valeur limite inférieure: 1.00 % Vol.Valeur limite supérieure: 10.80 % Vol.Densité  $0.90 \text{ g/cm}^3$ 

**Autres informations** 

Temps d'écoulement 15 sec.

température: 20° C

Type de mesure: ISO 2431

Type de godet: 4 mm

## 10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Décomposition thermique Lors de l'application du stockage et de manipulation recommandées (voir

section 7).

DOLD

Lacke und Farben

Désignation commerciale: Durocal Verdünner

No d'article: F 6162

Version: 1/fr

Situation: 28.08.2012

Date d'impression: 28.08.2012

Températures trop élevées peuvent produire des produits de décomposition

dangereux.

Conditions à éviter

Conditions à éviter forte chaleur.

fort rayonnement UV

Matières incompatibles

Matières à éviter Conserver à l'écart des initiateurs formant des radicaux, peroxydes, matières

hautement alcalines et métaux réactifs. Cela peut provoquer une polymérisation exothermique du produit. C'est pourquoi, il convient d'éviter tout contact

involontaire.

Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dange-

reux

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux. ( oxydes nitrigues, monoxyde de carbone, dioxyde

de carbone, fumée)

## 11. Informations toxicologiques

Indications complémentaires

Expériences issues de la pratique Les éclaboussures du liquide peuvent provoquer des irritations oculaires.

L'inhalation de gouttes en suspension dans l'air ou d'aérosols peut engendrer des irritations des voies respiratoires. Avaler peurt engendrer des nausées,

des faiblesses et une atteinte du système nerveux central.

Autres données (chapitre 11.) On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE et classée en risques toxicologiques. Voir les sections 2 et 15.

### 12. Informations écologiques

Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur

l'écologie

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol.

Il n'y a pas de données disponibles sur le produit.

La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour des propriétés

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol.

écotoxicologiques. Voir les sections 2 et 15.

# 13. Considérations relatives à l'élimination

#### Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimina-

.

Nature du déchet

Une fois ouvert, utiliser tout le contenu.

Emballages vides contaminés

Les conteneurs vidés de leurs restes doivent être revalorisés voire reconditionnés. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux. (Code de déchet 150110) 150110 - Emballages qui sont pollués par des matières dangereuses ou contenu retards de matières dangereuses.

# 14. Informations relatives au transport

	Transport terrestre GGVS/ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien ICAO/ IATA
Classe	3	3	3
Groupe d'emballage	III	III	III
Description des marchan- dises	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES	FARBVERWANDTE STOFFE	



Désignation commerciale: Durocal Verdünner

No d'article: **F 6162**Version: 1/fr

Situation: 28.08.2012

Date d'impression: 28.08.2012

	Transport terrestre GGVS/ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien ICAO/ IATA
Proper shipping name		PAINT RELATED MATERIAL	Paint related material
Étiquettes	3	3	3 - Liquide inflammable
No. de risque	30		
Catégorie	3		
Code de classement	F1		
SP 640	640E		
Code de limitation du tun- nel	D/E		
No ONU	1263	1263	1263
No EMS		F-E;_S-E	
Catégorie d'encombre-		A	
ment			
remarque		(including paint thinning or reducing compound)	

## Indications complémentaires

Autres données (chapitre 14.) Transport en accord avec la directive ADR/RID, IMDG et ICAO/IATA.

## 15. Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

VOC

EU (g/l): 900 CH (g/kg): 1000

Limitation d'emploi. Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de

la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes tra-

vailleurs (94/33/CE).

Classe de danger pour les eaux

(WGK) RFA

2

Class according to regulation flammable.

#### 16. Autres informations

Phrases R des composants R10: Inflammable.

R20/21: Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R38: Irritant pour la peau.

R66: L'exposition répérée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la

peau.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases H des composants H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H312: Nocif par contact cutané. H315: Provoque une irritation cutanée.

H332: Nocif par inhalation.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Modification par rapport à la der-

nière version

Les fiches sécurité des produits achetés ont été remises à jour en raison d□importantes nouvelles informations concernant la sécurité, la santé et la

protection de l□environnement.

Notes de traitement Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Autres informations Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage

que celui indiqué au chapitre1. Cette feuille de données de sécurité décrit les



Désignation commerciale: Durocal Verdünner

Situation: 28.08.2012 No d'article: F 6162 Version: 1/fr Date d'impression: 28.08.2012

> procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. l'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans

les lois et les règlements locaux.

Restrictions conseillées

Se prête uniquement pour les utilisations selon notre fiche technique ou nos recommandations en relation avec l□objet. Nous ne pouvons prendre aucune garantie, respectivement aucune responsabilité lors dautres utilisations.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.